

Le dépôt du manuscrit auteur accepté (MAA ou *postprint*) dans une archive ouverte (type HAL) est reconnu comme une des voies de conformité au Plan S, à condition qu'il soit effectué sous licence CC-BY et disponible immédiatement, sans délai d'embargo.

Le soutien aux modèles économiques alternatifs de publication est affiché (presses universitaires, modèles freemium d'un accès de base gratuit et de paiement des services avancés, etc)

Le financement de publications dans des revues hybrides, déconseillé, reste provisoirement possible dans le cadre d'accords transformant, qui organise et garantit la transition du modèle économique de la revue ou plateforme, au plus tard fin 2024.

Le besoin nouvelles pratiques et règles internationales d'évaluation de la recherche - notamment en début de carrière pour les jeunes chercheurs - est identifié.

Vers un nouveau standard de l'édition scientifique ?

Si le Plan S ne concerne que les publications issues des travaux financés sur appels à projets, l'impact attendu est celui d'une généralisation de ces règles pour créer un nouveau standard de publication scientifique.

	Publication dans une revue en open access avec ou sans frais de publication (APC)	Publication dans une revue sous abonnement et dépôt en archive ouverte	Publication en libre accès dans une revue sous abonnement (hybride) dans le cadre d'un accord transformant
3 modes principaux de publication conformes au Plan S	L'auteur publie dans une revue ou sur une plateforme en accès ouvert	L'auteur publie dans une revue sous abonnement et dépose en archive ouverte pour un accès immédiat et sous licence CC-BY la version éditeur (VOR – version of record) ou le postprint (Author's Accepted Manuscript)	L'auteur publie un article en accès ouvert dans une revue sous abonnement (hybride) mais dans le cadre d'un accord transformant signé par l'éditeur avec la Coalition S (fin de la période de transition : 2024)
Financement	Les bailleurs signataires du Plan S s'engagent à une contribution financière	Les bailleurs ne soutiendront pas financièrement les publications en revues hybrides	Les bailleurs peuvent apporter un soutien financier dans le cadre de ces accords
Dépôt en archive ouverte	Encouragé dans tous les cas	Nécessaire, sous licence CC-BY et sans embargo	Encouragé dans tous les cas

11. Le Plan S

Le Plan S a pour ambition d'accélérer la transition de l'édition scientifique vers des modèles économiques compatibles avec le libre accès immédiat aux publications.

C'est une initiative prise en septembre 2018 par la COALitionS, un groupe d'agences de financement publiques ou privées, principalement européennes, dont l'ANR - Agence Nationale de la Recherche française.

Le Plan S met en œuvre la résolution prise en 2016¹, par les ministres européens en charge de la recherche et de l'innovation, de rendre immédiatement accessibles les publications scientifiques européennes à l'horizon 2020.

Objectif 2021

Les bailleurs de fonds signataires du *Plan S* s'engagent à rendre disponibles en ligne, en accès ouvert, libre, gratuit et immédiat, les articles revus par les pairs issus de travaux de recherche qu'ils financent pour partie ou totalité, à partir du 1^{er} janvier 2021.

De plus, le *Plan S* encourage le partage des données et des *preprints* (version d'un article scientifique qui n'a pas encore été révisée par les pairs) et manifeste son soutien à la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA).

1 - <https://www.consilium.europa.eu/en/meetings/compet/2016/05/26-27/>

Impacts attendus

Il s'agit de faciliter et d'accélérer la circulation des résultats de la recherche pour en tirer tous les bienfaits scientifiques, économiques et sociaux. Dans cette perspective, toute barrière de paiement constitue un ralentissement voire un obstacle à la libre circulation de l'information scientifique et une captation de valeur des investissements publics².

Le modèle historique de paiement pour accéder à une publication — payer pour lire — correspond au monde de l'imprimé. Il paraît d'autant moins compatible avec les pratiques numériques que de nombreuses productions scientifiques sont diffusées en ligne avant même d'être éditées³ et que le coût des abonnements ne cesse d'augmenter, difficilement contenu au cours d'âpres négociations consortiales⁴.

Modes de mise en œuvre

L'objectif du libre accès immédiat peut être atteint de deux façons : soit par l'édition directe en *open access*, selon les divers modèles économiques de la voie dorée (*gold open access*), soit par le dépôt en archives ouvertes (voie verte/*green open access*)

Deux versions successives et un vaste débat

Une première version du Plan S imposait aux éditeurs de se conformer à 10 règles principales dès 2020 pour garantir aux travaux scientifiques issus de ces financements une publication en libre accès immédiat, donc essentiellement selon le modèle de la voie dorée avec frais de publication (*Article Processing Charges*), impliquant de payer pour être publié. Outre l'opposition des éditeurs, cette première version a suscité nombre d'interrogations et de critiques (calendrier intenable, absence de journaux de qualité susceptible de répondre à ces exigences dans certains domaines, perte d'une liberté de choix académique, absence de la voie verte du dépôt en archive ouverte, etc)

Si les 10 règles sont conservées, un Plan S révisé, répondant aux oppositions soulevées, a été élaboré à partir d'une vaste consultation en ligne recueillant plus de 600 contributions de 40 pays, dont celle du consortium de négociation nationale Couperin pour la France, et publié le 31 mai 2019.

Les 10 principes

L'entrée en vigueur du plan a été repoussée d'un an, au 1er janvier 2021. Des modèles de transition seront acceptés jusqu'en 2024⁵. Le Plan S énonce des principes à observer selon des modalités laissées à l'appréciation des agences de financement, dont l'ANR — Agence Nationale de la Recherche française.

Droit d'auteur :

1 • les auteurs ou leurs institutions conservent les droits d'auteur sur leurs publications. Toutes les publications doivent être publiées sous licence ouverte, de préférence la licence d'attribution *Creative Commons CC-BY*, en conformité avec les principes de la déclaration de Berlin⁶.

Critères de qualité des plateformes :

2 • Les organismes de financement établiront des critères et prérequis solides pour définir les services que des journaux, plateformes et entrepôts en libre accès de haute qualité doivent fournir ;

Soutien aux plateformes :

3 • Pour les cas où des journaux ou plateformes de haute qualité n'existent pas, les organismes de financement, de manière coordonnée, encourageront à les développer et à les mettre en place. Le cas échéant, un soutien sera apporté aux infrastructures de l'*open access* lorsque nécessaire ;

Financement des frais de publication (*Article Processing charges - APC*)

4 • Les éventuels frais de publication doivent être payés par les organismes de financement ou les institutions de recherche, et non par les chercheurs eux-mêmes ; il est reconnu que tous les chercheurs devraient être capables de publier leurs travaux en libre accès.

Normalisation, transparence et possible plafonnement des coûts

5 • Les signataires reconnaissent une diversité des modèles économiques pour les revues et plateformes en libre accès. Lorsque des frais de publication sont acquittés, ils doivent correspondre aux services délivrés, leur structure doit être transparente en vue d'un éventuel alignement et plafonnement des montants;

Mise en cohérence des stratégies

6 • les gouvernements, universités, organismes de recherche et bibliothèques doivent aligner leurs stratégies, leurs politiques et leurs pratiques, en particulier pour une information transparente ;

Pour les livres

7 • Ces principes s'appliquent à toutes les publications académiques. Il est toutefois reconnu que la mise en œuvre du libre accès aux monographies et chapitres de livre sera poursuivie selon un calendrier et un processus distincts et adaptés ;

Opposition aux revues hybrides

8 • Les signataires ne soutiennent pas le modèle de publication « hybride ». Il ne sera pris en compte que dans le cadre d'accords transformants (*transformative agreements*) que les bailleurs pourront encourager financièrement ;

Audit de conformité et sanctions

9 • Les organismes de financement s'assureront de la conformité au Plan S et sanctionneront les éventuels manquements des bénéficiaires ;

Évaluation

10 • Les bailleurs s'engagent à fonder leurs processus d'évaluation des réponses à appel à projets et des productions scientifiques sur la valeur intrinsèque des travaux sans considération des canaux de diffusion, du facteur d'impact ou de toute autre métrique, ou de l'éditeur.

2 - « Le savoir, c'est le pouvoir » et je crois fermement que le libre accès à toutes les publications scientifiques issues de recherches financées par des fonds publics constitue un droit moral pour les citoyens ». Carlos Moedas, commissaire européen à la recherche, à l'innovation et à la science.

3 - « Il n'y a pas de raison valable de maintenir un quelconque type de business model basé sur l'abonnement pour la publication scientifique dans le monde numérique, où la diffusion en libre accès maximise l'impact, la visibilité et l'efficacité de l'ensemble du processus de recherche ». Marc Schiltz, secrétaire général du Fonds National de la Recherche du Luxembourg.

4 - Selon le rapport d'activité 2018 de Couperin, le taux d'évolution tarifaire moyen s'élève à 1.58%, voir https://www.couperin.org/images/stories/AG/Rapport_activite_2018-Version-finale.pdf

5 - <https://www.coalition-s.org/rationale-for-the-revisions/>

6 - Berlin Declaration on Open Access to Knowledge in the Sciences and Humanities: <https://openaccess.mpg.de/Berlin-Declaration>